

regliss : une carte bancaire à son image

Avoir sa propre carte bancaire, c'est bien.
Avoir une carte bancaire à son image, c'est encore mieux !
Votre enfant peut choisir sa carte préférée parmi
les 4 visuels disponibles. Il vous suffit d'inscrire son choix
sur le bulletin de souscription.



Besoin d'aide,
d'informations
complémentaires ?

➔ Appelez
le 36 39⁽⁷⁾.

Vous trouverez également
de nombreuses informations utiles
sur www.carte-regliss.fr⁽²⁾



(1) Selon les Conditions Générales Regliss, les conditions d'utilisation de Regliss et les Conditions Générales du contrat porteur de la Carte Regliss disponibles sur www.carte-regliss.fr⁽²⁾. La délivrance des moyens de paiement est soumise à l'acceptation du dossier par La Banque Postale.

(2) Coût de connexion selon fournisseur d'accès.

(3) La Carte Regliss est réservée aux 12-25 ans. Le contrôle parental ne concerne que les 12-17 ans.

(4) Chez les commerçants acceptant la Carte Bleue Visa et dans les distributeurs automatiques affichant le logo Visa. En raison de son fonctionnement, la Carte Regliss ne peut pas être utilisée dans les commerces qui ne font pas de demande d'autorisation systématique ou sur certains automates (parking, péage...).

(5) Selon les conditions d'utilisation des Services Voyages Regliss disponibles sur www.carte-regliss.fr⁽²⁾.

(6) Dans les limites et conditions de la notice d'assurance et d'assistance de la Carte Regliss disponible sur www.carte-regliss.fr⁽²⁾.

(7) 0,15 € TTC/min + surcoût éventuel selon opérateur.

Les Services Voyages Regliss sont proposés par la Société Nationale des Chemins de fer Français (SNCF), établissement public à caractère industriel et commercial, au capital de 4 970 897 305 euros, dont le siège social est situé au 34 rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris, immatriculé au RCS Paris 552 049 447.

La Banque Postale - Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 2 342 454 090 euros. Siège social : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris cedex 06. RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419Z. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.



www.carte-regliss.fr⁽²⁾



Pour une fois,
mes parents et moi
on est d'accord !

Regliss⁽¹⁾,
la carte prépayée qui allie
autonomie et contrôle*.



*Regliss est une carte réservée aux 12-25 ans. Le contrôle parental ne concerne que les 12-17 ans.

regliss, la carte rechargeable par les parents

La Banque Postale et SNCF
se sont associées pour créer
regliss,
une carte bancaire prépayée
et rechargeable.

Cette carte est née de l'envie
commune de faciliter l'apprentissage
de **l'autonomie des enfants dès 12 ans.**

Avec cette carte bancaire internationale,
votre enfant apprend à **gérer son argent**,
simplement et **sans prendre de risque.**

À chaque opération, La Banque Postale vérifie
la disponibilité du montant nécessaire.

Votre enfant peut payer ses achats
sur Internet ou **chez les commerçants**,
et retirer de l'argent en France et à l'étranger.

Une fois la Carte Regliss activée,
votre enfant et vous pouvez **gérer**
son fonctionnement à distance
24h/24 et 7j/7 sur www.carte-regliss.fr⁽²⁾

Découvrez plus en détail les avantages
de cette carte dans ce dépliant.



Regliss est une **carte prépayée et rechargeable** gratuitement
par les parents. Votre enfant peut effectuer ses achats et ses
retraits⁽⁴⁾ dans la limite d'un plafond que vous avez déterminé.

Vous fixez les règles !

Vous choisissez le mode de rechargement de la carte :
occasionnel ou régulier, et le montant que vous souhaitez
créditer, de 20 € à 799 €.

Vous déterminez également le plafond de ses dépenses :
300 €, 500 € ou 799 €.

Vous gardez un œil sur ses dépenses.

La Carte Regliss est **une carte bancaire à autorisation
systématique.** Votre enfant ne peut donc pas dépenser plus
que le montant disponible sur sa carte. Lorsque le montant est
inférieur à 10 €, vous et votre enfant en êtes informés
automatiquement par courrier électronique (pour vous) et
par SMS (dans la limite de 2 SMS par mois, pour votre enfant).



Vous gérez à distance depuis votre espace personnel.

Le site www.carte-regliss.fr⁽²⁾
vous permet de procéder 24h/24 et 7j/7 :

- au rechargement par carte bancaire notamment ;
- à la consultation du montant disponible sur la carte
et de l'historique des dépenses ;
- à une demande de mise en opposition ;
- à la modification du plafond maximal
de dépenses.

Votre enfant dispose également d'un espace personnel
pour consulter le montant disponible et l'historique
de ses opérations.



Votre enfant bénéficie de services d'alerte et d'information SNCF gratuits qui facilitent ses trajets⁽⁵⁾.

De l'organisation de son départ à son arrivée à
destination, votre enfant est informé de ses conditions de
voyage en temps réel :

- envoi d'un courriel Mémo Voyage avec le plan de la gare ;
- envoi d'un SMS récapitulatif de sa réservation
(SMS billet Récap) ;
- envoi par SMS du numéro du quai de départ du train
(SMS Info Quai) ;
- envoi par SMS d'informations sur d'éventuelles
perturbations (SMS Alerte Perturbation).

Votre enfant est protégé⁽⁶⁾ par des garanties d'assistance et d'assurance lors de ses déplacements.

La Carte Regliss intègre une assurance perte et vol ainsi que
des prestations d'assistance liées au voyage⁽⁶⁾ : par exemple,
en cas de perturbation de train (retard ou panne),
d'incapacité de vous déplacer pour l'accompagner
ou venir le chercher, en cas d'accident...

Des bons plans toute l'année !

Votre enfant profite de réductions
avec nos enseignes partenaires sur
www.carte-regliss.fr⁽²⁾

